

111

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—
1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

V. 33-34
1877-78



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1877

DEVICES DES JETONS FRANÇAIS

RAPPELANT

LA PRISE D'ARRAS EN 1640

Parmi les jetons frappés à Paris pour l'année 1641, on en connaît trois dont les revers, très-différents l'un de l'autre, font allusion, dans leurs types et leurs légendes, à la prise d'Arras par les Français, sur les Espagnols, en 1640.

Nous avons eu ce que nous appellerons presque la bonne fortune de pouvoir signaler à la curiosité de nos confrères deux de ces jetons (1). M. L. Deschamps de Pas a connu le troisième par une communication de M. de Coster, et les a publiés tous les trois dans son intéressante notice sur les jetons d'Artois (2). Nous les indiquerons ici succinctement :

1. Jeton du cardinal de Richelieu. Vaisseau; armes du cardinal, etc.

Rev. VINCET DVM PROTEGET ARAS. L'épée de la France, dressée sur un autel dont le devant est orné d'une croix.

(1) *Revue numismatique française*, nouvelle série, 1861, p. 378.

(2) *Revue numismatique belge*, 1863, pp. 30 et suiv.

2. Jeton du conseil du Roi.

Rev. PHOE · NA · ET TAVRVS ACCESSIT AD ARAS. Taureau sacrifié, placé sur un autel antique, et environné de flammes. Au-dessus, un soleil rayonnant.

5. Jeton de l'ordinaire des guerres.

Rev. VICTORI ET IVSTO ARAS. Le dernier mot de cette devise est mis en exergue, sous une représentation de la ville d'Arras. Au-dessus de la ville, un trophée et un autel (1).

Les trois légendes que nous venons de reproduire offrent des jeux de mots reposant sur le nom de la ville d'Arras, écrit intentionnellement avec un seul *r*, *Aras*, de manière à pouvoir être pris en même temps, dans les inscriptions, où la première idée qui se présente est de n'y voir que du latin, pour l'accusatif pluriel du mot *ara*, autel.

Le double sens de la légende VINCET DVM PROTEGET ARAS est très-facile à saisir. Celui de la légende VICTORI ET IVSTO ARAS ne l'est pas moins. Le prince juste et victorieux dont il est ici question, c'est Louis XIII, qui, déjà de son vivant, et assez gratuitement, était surnommé le Juste, comme chacun le sait. *A lui des autels, à lui Arras*, voilà ce que dit le troisième jeton. Tout cela, d'ailleurs, est d'un goût plus singulier que délicat.

Mais le suprême du genre, par les calembours de

(1) Ce dernier revers figure, en outre, sur un jeton sans désignation spéciale de service, et dont le côté opposé a pour type le buste de Louis XIII. (DESCHAMPS DE PAS, *Supplément aux jetons d'Artois*, dans la *Revue numismatique belge*, 1868, p. 307.)

l'inscription, comme par le caractère énigmatique de l'ensemble de la figure, c'est la devise dont il nous reste à parler, et qu'on remarque sur le jeton du conseil du Roi.

La première fois que nous nous sommes occupé de cette devise, nous avons plutôt essayé de la décrire qu'en l'espoir d'avoir réussi à l'expliquer. Voici ce que nous en disions :

« PHOE(*bus*) NA(*scitur*) ET TAVRVS ACCESSIT AD
« ARAS. Soleil éclairant un autel antique sur lequel se
« consume un taureau.

« La légende vise au style poétique; mais nous ne
« supposons pas que l'on ait eu l'intention d'en faire un
« véritable vers; il faudrait, pour cela, y admettre trop
« de licences. Prise dans son sens littéral, elle semble
« dire assez peu de chose; mais il est possible qu'elle
« renferme bien des allégories, astrologiques ou autres,
« qui l'aurent fait trouver belle par les initiés. Il est
« d'ailleurs évident que l'on a voulu jouer sur le mot qui
« termine la phrase, et que la manière principale d'envisager la devise complète est d'y reconnaître le soleil de
« la France se levant sur Arras, ainsi que le triomphe des
« armes du Roi devant la même ville, symbolisé par
« l'holocauste du taureau. »

Ce que, dans ces lignes, et tout en laissant certains points dans l'obscurité, nous avons cru pouvoir considérer comme établi ne l'était cependant qu'à moitié. Mais le fait est qu'il nous aurait fallu une espèce d'intuition pour arriver à retrouver bien positivement la pensée de l'auteur des excentricités que nous avons sous les yeux, si elle n'avait pas été consignée dans un ancien ouvrage,

où le hasard vient de nous la faire rencontrer. On va pouvoir en juger.

L'ouvrage dont il s'agit est un traité de l'art des devises, composé par le P. Le Moyne, jésuite (1). Nous le parcourions, et notre attention s'est particulièrement arrêtée sur ce qui y est dit pour démontrer, entre autres règles, que *les devises ne souffrent point les chiffres parlants, appelés rébus*. Nous en extrayons ce qui concerne notre sujet (2).

« Il y a, écrivait donc le P. Le Moyne, une autre règle
« qui ne doit pas estre oubliée, quand toute la Picardie
« en devroit faire du bruit et s'en soulever. Cette règle,
« que les Picards ne recevront pas aisément sans justification (3), défend tous ces petits jeux de figures et de
« paroles que le vulgaire appelle rébus. Il n'y a rien de
« plus froid ny de plus bas, rien de plus contraire au feu
« et à l'élévation que demande la devise....

« Quy croyroit que les Maisons royales, où les marbres,
« où les pierres, où le plastre mesme et le ciment ne
« devroient rien exprimer que de grand et de noble,
« fussent quelquefois souillées de pareilles représenta-

(1) *De l'art des devises*, par le P. LE MOYNE, de la Compagnie de Jésus, avec divers recueils de devises du mesme auteur. Paris, 1666, in-4°.

(2) Pp. 173 à 175.

(3) Les Picards jouissent de longue date, pour leurs rébus, d'un renom incontesté; personne n'ignore ces vers placés par Clément Marot dans un de ses coq-à-l'âne :

Une estrille, une faulx, un veau,
C'est à dire estrille Fauveau,
En bon rébus de Picardie.

« tions, qui ne seroient supportables que sur les murailles
« de quelque hostellerie de village ?

« A Fontainebleau néanmoins, et dans une chambre
« où il ne se devoit rien voir qui ne fust ciselé, qui ne
« fust peint, qui ne fust doré de la main des muses, il se
« voit je ne sçay quoy, qui tient moins de la devise que
« du grimoire. La *figure* est un soleil naissant qui
« paroist sur un autel, où se voit un taureau sacrifié. Le
« *mot* est composé de paroles imparfaites et tronçonnées
« qu'il faut achever par esprit de divination, pour leur
« faire dire en bon latin : SOLE NATO TAVRVS
« ACCESSIT AD ARAS. On m'a fait entendre (car qui
« l'auroit entendu sans le commentaire d'une sybille ou
« sans une révélation particulière du dieu inspireur des
« sybilles?) que cet embarras de figures et de paroles
« vouloit dire que la ville de Thurin, signifiée par le
« taureau, et celle d'Arras, représentée par l'autel, sur la
« ressemblance des mots latins, avoient esté prises après
« la naissance de Monseigneur le Duc d'Orléans, signifiée
« par le lever du soleil (1).

« Cela fait voir à qui a des yeux pour le voir, que la
« Cour a ses Neufgermain (2) en devises comme en
« poésie; que toutes les pierres du Palais ne sont pas

(1) Le P. Le Moyne commet ici ou reproduit une erreur qui n'existe pas dans la devise. La prise de Turin (24 septembre 1640) a bien été ajoutée à celle d'Arras après la naissance du futur duc d'Orléans (21 septembre), mais ce prince n'était pas né lors de la prise d'Arras (10 août).

(2) Neufgermain était célèbre comme poète ridicule. Il est cité dans les satires de Boileau; et Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, lui a consacré tout un chapitre. Voiture, par plaisanterie, a fait des vers « à la mode de Neufgermain. »

« pierres précieuses, et qu'il entre beaucoup de choses
« dans le Cabinet qui tiendroient mieux leur place dans
« la basse-cour. Mais qu'y ferions-nous? Ce que les
« princes avouent se doit souffrir, et leur livrée doit estre
« respectée jusques sur leurs mulets et sur leurs
« coffres. »

Au milieu des piquantes observations du P. Le Moyne et de ses réflexions passablement hardies, ce qui nous intéresse le plus, pour le moment, c'est l'explication qu'on y trouve de la devise placée sur le jeton du conseil du Roi, devise qui ne fait qu'une avec celle qu'on voyait dans les appartements royaux du château de Fontainebleau. Sans doute, il y a bien quelques différences d'expression dans le texte donné par le P. Le Moyne; mais elles viennent du savant jésuite, auquel il répugnait de reproduire du mauvais latin. Le fond de la pensée lui paraissait, non sans raison, assez insolite pour qu'il n'eût pas fallu y ajouter encore l'enflure prétentieuse de la forme. On remarquera, au surplus, que l'un des mots éliminés de la devise par le P. Le Moyne est précisément celui de *Phœbus*, qui désigne encore aujourd'hui le genre de style employé pour la faire.

Toutes les devises, heureusement, ne sont pas de cette composition. Il faudrait trop souvent renoncer à les comprendre.

J. ROUYER.
